

CGV-020427

UNIVERSITÉ DE MONCTON

158^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 27 avril 2002

de 9 h à 14 h 40

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Jean-Paul Arsenault Extérieur du N.-B. (I.-P.-É.)
Pauline Banville-Pérusse Nord-Ouest
Ludger Blier Association des anciens, anciennes, amis et amies (Edmundston)
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Michèle L. Caron Professeure (Moncton)
Robert Després Sud-Est
Glenda Doucet-Boudreau Atlantique (N.-É.)
Jean-Guy Finn Extérieur des régions
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier (RVC) U de M
Martin La Chapelle Étudiant (Edmundston)
Nicolas Landry Professeur (Shippagan)
Éric Larocque Étudiant (Moncton)
Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillé-Brown Nord-Est
Bélonie Mallet Nord-Est
Yves Martin Professeur (Edmundston)
Roxanne Perron Étudiante (Shippagan)
Mildred Pinet Association des anciens, anciennes, amis et amies (Shippagan)
Gaston Poitras Extérieur des régions
Dennis Savoie, président Extérieur des régions

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Roger Gervais, vice-recteur Edmundston
Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG) U de M

Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Truong Vo-Van, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M

ABSENCES MOTIVÉES : Jean Brousseau, Jeannot Castonguay, Paul D'Astous, Léo Doiron, Gilles J. Godbout, Roméo LeBlanc et Yanick Pagé

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7. CORRESPONDANCE	4
8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-011201 ET CGV-020130	4
9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)	5
9.1 CGV-011201	5
9.1.1 (16.2) Comité de placement (mandat des membres)	5
9.2 CGV-020130	5
10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-020129, CEX-020325 ET CEX-020411	5
11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	5
11.1 CEX-020129	5
11.2 CEX-020325	5
11.2.1 (5.1) Jour des réunions du Conseil	5
11.2.2 (8.1) Mouvement dans les années sabbatiques depuis la réunion CGV-011201	5
11.2.3 (9) Médaille d'honneur	6
11.2.4 (8A) Formation de comités de sélection des cadres	6
11.3 CEX-020411	6
12. BUDGETS 2002-2003	6
13. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-011204 ET CCJ-020129	8
14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)	8
14.1 CCJ-011204	8
14.2 CCJ-020129	9
14.2.1 (7.1) Nouveau programme de Baccalauréat spécialisé en traduction (programme accéléré)	9
15. NOMINATIONS DE CADRES	9
15.1 Bibliothécaire en chef	9
15.2 Directeur général de l'Éducation permanente	9
15.3 Doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation	9
16. DEMANDES DES COMITÉS DE RETRAITE	10
16.1 Régime de pension des professeurs, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton	10

- 16.2 Régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton 11
- 17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT 11
- 18. NÉGOCIATIONS - CAMPUS DE SHIPPAGAN 12
- 18.1 Échelle salariale de l'APSUMAS 12
- 18.1 Échelle salariale de l'APPUMAS 12
- 19. COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE 12
- 20. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT SAC-020111, SAC-020308 ET SAC-020328 12
- 21. RAPPORT ANNUEL 2000-2001 13
- 22. RAPPORT DU RECTEUR 13
- 23. AFFAIRES NOUVELLES 14
- 24. PROCHAINE RÉUNION 14
- 25. CLÔTURE 14

DOCUMENTS 15

- Document A : Ordre du jour A(1-2)
- Document B : Comité de placement (mandat des membres) B(1-2)
- Document C : Budgets 2002-2003 C(1-46)
- Document D : Procès-verbal CCJ-011204 D(1-2)
- Document E : Procès-verbal CCJ-020129 E(1-15)
- Document F : Demandes du comité de retraite : Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton F(1-3)
- Document G : Demandes du comité de retraite : Régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton G(1-3)
- Document H : Rapport du Comité de placement H(1-2)
- Document I : Rapport du recteur I(1-12)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante :
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres à cette 158^e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 9 h 3.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président invite les membres à se recueillir.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Éric Larocque, représentant des étudiantes et des étudiants du Campus de Moncton.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

- La rubrique 11.1.1 est reportée à la réunion de juin
- À la rubrique 13, enlever « CCJ-020228 »
- La rubrique 14.3 est retirée
- La rubrique 18 est reportée à la réunion de juin

R : 01-CGV-020427

Marcel Bujold, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Aucune.

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-011201 ET CGV-020130

CGV-011201

À la page 11, sous la section « Amendement R : 21-CGV-011102 », inverser les deux derniers paragraphes.

À la page 12, sous la section « Amendement R : 23-CGV-011202 », retirer le paragraphe qui commence par : « La difficulté que cela crée... ».

R : 02-CGV-020427

Alida Léveillée-Brown, appuyée par Jean-Paul Arsenault, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-011201 tel que modifié et le procès-verbal CGV-020130 soient adoptés.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CGV)

9.1 CGV-011201

9.1.1 (16.2) Comité de placement (mandat des membres)

Voir le Document B, p. 1-2

Le Conseil avait demandé aux membres du Comité de placement de voir à ce que le mandat des membres ne se termine pas tous en même temps et de faire rapport. Ainsi, un membre terminera en 2002, un autre en 2003 et les trois autres en 2004.

9.2 CGV-020130

Aucune.

10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-020129, CEX-020325 ET CEX-020411

R : 03-CGV-020427

Yvon Fontaine, appuyé par Robert Després, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX020129, CEX-020325 et CEX-020411.* »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

11.1 CEX-020129

11.1.1 (8.1) *Nominations faites par le VRER et le VRARH*

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande pourquoi il est ajouté « des stipulations de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université » dans le cas de la nomination du directeur des affaires professorales. Le recteur explique que c'est la formulation utilisée depuis l'adoption de la nouvelle *Politique de gestion des ressources humaines*.

11.2 CEX-020325

11.2.1 (5.1) *Jour des réunions du Conseil*

Le président mentionne qu'il avait reçu une lettre du représentant des étudiantes et étudiants à l'effet que des réunions du Conseil en semaine posent des problèmes pour les étudiantes et étudiants. Le président ajoute que suite au sondage auprès des membres du Conseil quant au jour de la semaine préféré pour tenir les réunions du Conseil, le CEX suggère de maintenir la même formule que cette année, sauf pour la réunion annuelle qui aura lieu le vendredi après-midi. Il ajoute que, si le Conseil doit tenir des réunions extraordinaires, elles pourraient avoir lieu pendant la semaine. Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus d'Edmundston remercie le président de cette suggestion puisqu'elle tient compte les besoins des étudiantes et étudiants. La représentante des professeures et professeurs indique que les professeures et professeurs aussi ont des obligations et s'il faut tenir des réunions en semaine, il faudra que l'administration avise les responsables de libérer les membres du corps professoral.

11.2.2 (8.1) *Mouvement dans les années sabbatiques depuis la réunion CGV-011021*

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines explique les raisons qui ont amené l'administration à accorder d'autres années sabbatiques, soit des reports à la demande de l'administration⁽²⁾.

R : 04-CGV-020427

Michèle L. Caron, appuyée par Yves Martin, propose :

« *Que, en vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922), de l'article 27 de la Convention collective (1999-2003) entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, une année sabbatique de type A soit accordée pour l'année universitaire 2002-2003 (du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003) aux professeures suivantes :*

Gisèle Chevalier du Département d'études françaises;

Norma Poirier, de l'École de science infirmière;

France Rioux de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales⁽¹⁾.
»

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

⁽¹⁾ À la demande de l'employeur, cette année sabbatique sera reportée à l'année 2003-2004.

⁽²⁾ De plus, l'employeur a aussi demandé à Nancy Black et à Marc-André Villard de reporter leur année sabbatique.

11.2.3 (9) *Médaille d'honneur*

R : 05-CGV-020427

Édith Léger, appuyée par Alida Léveillé-Brown, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accorde une médaille d'honneur à Aldéa Landry.* »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

11.2.4 (8A) *Formation de comités de sélection des cadres*

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande des explications quant à la formation des comités puisque la *Politique de sélection des cadres* est en révision et que l'ABPPUM suggère une réduction dans la durée des mandats renouvelés.

Le recteur précise que dans l'absence d'une nouvelle politique, il faut fonctionner avec celle existante et suivre les procédures telles que stipulées.

11.3 **CEX-020411**

Aucune.

12. BUDGET 2002-2003

Voir le Document C, p. 1-46

Invité : Daniel Godbout, directeur du Service des finances

Le recteur explique le contexte dans lequel le processus budgétaire a été effectué cette année. Il souligne que les subventions provinciales sont fixées à un maximum de 2 % pour l'année 2002-2003 et qu'il n'y a pas d'indication quant aux années subséquentes. Dans la région de l'Atlantique, il y a un sous-financement au niveau des budgets d'opération des universités. Des actions ont été prises par les gouvernements pour bâtir la

capacité de recherche et pour renouveler les infrastructures de recherche et d'enseignement. Il ajoute que les universités ont besoin d'un financement adéquat permettant de se préoccuper de la formation. L'Université de Moncton a besoin d'un corps professoral de qualité et ayant des conditions de travail comparables. Selon lui, les gouvernements choisissent de financer les étudiants plutôt que les universités ce qui peut engendrer des conséquences à long terme.

En somme le fardeau financier est transféré à l'étudiant, et ceci à l'échelle nationale.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines rappelle les principes directeurs adoptés à la réunion CGV-011201. Elle souligne les faits saillants ayant un impact sur l'élaboration des prévisions budgétaires, entre autres, 1 300 \$ pour la location d'ordinateurs à la Faculté d'ingénierie et l'ajout de frais technologiques. Elle présente par la suite les prévisions budgétaires globales et par campus tout en indiquant que l'Université n'a pas encore reçu la confirmation des subventions provinciales pour l'année 2002-2003. Enfin, elle explique les variations entre le budget 2001-2002 et celui proposé en ce qui concerne les revenus et les dépenses.

La discussion qui s'ensuit suscite les commentaires et soulève les préoccupations ou questions suivantes :

Les représentants étudiants mentionnent que la situation de la hausse des droits de scolarité est inquiétante dans le cas surtout de celles et ceux qui ne peuvent pas bénéficier du programme de prêts/bourses des gouvernements et qui doivent recourir aux prêts bancaires. Ils ajoutent qu'il y a lieu de faire front commun auprès des gouvernements afin de faire reconnaître le financement adéquat des universités. Ils expriment une reconnaissance envers le fait que les montants réservés aux fonds de bourses seront augmentés pour tenir compte en partie de la hausse des droits de scolarité. Ils expriment un certain mécontentement face à l'augmentation des frais culturels et à l'ajout des frais technologiques.

La représentante des professeures et professeurs du Campus de Moncton indique qu'il lui semble que la baisse des subventions gouvernementales est compensée par l'augmentation des droits de scolarité et qu'il ne semble pas y avoir d'indication d'autres sources de financement. Elle fait remarquer, qu'à son avis, il y a eu un glissement des dépenses vers l'administration au détriment de l'académique. Elle exprime sa préoccupation vis-à-vis le projet « Bloc-notes » puisque dans d'autres universités ou l'expérience a été tentée, l'achat a été forcé, mais les professeures et professeurs n'ont pas utilisé ces outils dans les cours. De plus, elle ne semble pas voir de poste budgétaire associé au recrutement professoral. Enfin, elle fait remarquer qu'à la page 8 aux dépenses prévues pour l'administration, une somme relativement élevée est réservée pour « Autres » et se demande si cela sera affecté aux dépenses liées aux griefs.

Un membre soulève une préoccupation face au recours à des subventions spéciales pour financer des projets. Si la tendance continue, dans l'avenir une part très importante des budgets des universités ne sera pas reflétée parce que les dépenses passent dans des

subventions spéciales. Il suggère de modifier la structure de présentation des budgets et aussi d'avoir un tableau comparatif sur plusieurs années reflétant l'évolution des subventions ponctuelles.

Un autre membre félicite l'Université pour la mise sur pied du projet « Bloc-notes » et indique que le coût exigé est moins élevé qu'ailleurs. Cette personne souligne qu'au point de vue technologique, les étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton sont très bien servis.

D'autres membres ont soulevé les questions suivantes :

- De quelle manière l'Université traite le service de la dette?
- Les frais culturels ont-ils un avantage fiscal?
- Le coût de 1 300 \$ pour le « Bloc-notes » est-il annuel?
- Qui paie les taxes foncières?
- Comment rallier le fait que l'Université compte sur une augmentation des inscriptions alors qu'on prévoit une tendance démographique?

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines ainsi que le recteur font les commentaires suivants :

La préoccupation des étudiants en ce qui concerne l'augmentation des frais culturels et l'ajout des frais technologiques est légitime. Il faut voir que l'Université de Moncton a des installations sportives parmi les meilleures en Atlantique et que toutes les étudiantes et tous les étudiants ont accès à ces installations sans frais additionnels. Par contre, plusieurs activités culturelles comportent des coûts relativement élevés. Quant aux frais technologiques, dans le budget l'Université prévoit une augmentation des coûts de 12 %. Elle possède un parc informatique très avantageux par rapport à d'autres universités et veut maintenir cette longueur d'avance.

En ce qui concerne la part du budget accordés aux dépenses de l'administration, celles-ci n'ont pas augmenté de façon démesurée et il faut voir que parmi ces dépenses on y retrouve les dépenses pour l'impression du Répertoire et tout le budget des bourses d'études. Par ailleurs, le projet « Bloc-notes » a été introduit l'année dernière à titre de projet pilote et à la fin de l'année il a été décidé de le rendre obligatoire à la demande des étudiants. Ce projet ne sera pas implanté partout, l'Université a l'intention de procéder par étape au fur et à mesure que les facultés en feront la demande. Il est vrai que les prévisions budgétaires ne montrent pas des dépenses pour le recrutement professoral. L'Université est allé chercher un financement d'appoint de 350 000 \$ pour financer cette activité. D'autre part, la rubrique « Autres » comprend les dépenses d'assurances, de frais bancaires, etc. Il n'y a aucune dépenses additionnelles pour les frais juridiques.

Le remboursement de la dette se fait selon le même niveau de dépenses chaque année, donc quand les intérêts sont bas, un montant plus élevé est placé sur le capital. Le coût de 1 300 \$ sera une dépense annuelle jusqu'à la fin du programme d'étude de l'étudiante ou l'étudiant. Ce coût représente la location de l'ordinateur et l'accès à des logiciels spécialisés d'une valeur très importante. En ce qui concerne les taxes foncières, le fardeau sera dorénavant transféré aux universités et le gouvernement augmentera le financement de base en conséquence. Enfin, en ce qui a trait aux augmentations dans les inscriptions, ce sera un défi à compter de 2003-2004 et un plan de recrutement a été élaboré à cet effet.

R : 06-CGV-020427

Bélonie Mallet, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2002-2003 tel que présenté.* »

Vote sur R06 Pour 14 Contre 4 Abstention 1 ADOPTÉE

Déjeuner de 12 h 35 à 13 h 24

13. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-011204 et CCJ-020129

Voir le Document D, p. 1-2, et Document E, p. 1-15

R : 07-CGV-020427

Marcel Bujold, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CCJ01204 et CCJ-020129.* »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)

14.1 CCJ-011204

Aucune.

14.2 CCJ-020129

14.2.1 (7.1) *Nouveau programme de Baccalauréat en traduction (programme accéléré)*

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que ce programme est créé pour répondre à une demande de professionnels dans le milieu et qu'il n'exige pas de ressources additionnelles.

R : 08-CGV-020427

Marcel Bujold, appuyé par Alida Léveill -Brown, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accepte la cr ation du nouveau programme de Baccalaur at en traduction (programme acc l r ).* »

Vote sur R08 unanime ADOPT E

15. NOMINATIONS DE CADRES

15.1 *Biblioth caire en chef*

R : 09-CGV-020427

Yvon Fontaine, appuy  par Ludger Blier, propose :

« *« Que **Pierre Lafrance** soit nomm  au poste de biblioth caire en chef pour un deuxi me mandat r gulier de cinq ans soit du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2007.* »

Vote sur R09 Pour 18 Abstention 1 ADOPT E

Mich le L. Caron demande de noter son abstention. Elle se dit en d saccord avec la proc dure dite « courte ».

15.2 *Directeur de l' ducation permanente*

R : 10-CGV-020427

Yvon Fontaine, appuy  par  dith L ger, propose :

« *Que **Nassir El-Jabi** soit nomm  au poste de directeur g n ral de l' ducation permanente pour un mandat r gulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2007.* »

Vote sur R10 Pour 18 Abstention 1 ADOPT E

Mich le L. Caron demande de noter son abstention. La proc dure employ e n'a pas donn  suffisamment de temps pour la consultation.

15.3 *Doyenne de la Facult  des sciences de l' ducation*

R : 11-CGV-020427

Yvon Fontaine, appuy  par B lonie Mallet, propose :

« Que Anne Lowe soit nommée doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2007. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

16. DEMANDES DES COMITÉS DE RETRAITE

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines explique que ces demandes sont faites suite à une analyse et un avis de la compagnie Assomption Vie qui est l'administratrice des caisses de retraite. Ces demandes ont aussi été étudiées par le Comité de placement. Ce dernier est satisfait du processus utilisé et donne un avis favorable à ces demandes.

16.1 Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

Voir le Document F, p. 1-3

R : 12-CGV-020427

Marcel Bujold, appuyé par Yves Martin, propose :

« Que, conformément à l'avis émis à cet effet par Assomption Vie, trente pour cent de la valeur totale de l'actif de la caisse de retraite actuellement sous la gestion de Louisbourg/Montrusco Bolton, soit confié à un ou à des nouveaux gestionnaires. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

R : 13-CGV-020427

Yves Martin, appuyé par Jean-Paul Arsenault, propose :

« Qu'un mandat fixe de quinze pour cent de la valeur totale de l'actif de la caisse de retraite soit accordé au gestionnaire Jarislowsky Fraser Limited. Les investissements de cette partie de la caisse par Jarislowsky Fraser Limited seront limités aux actions canadiennes;

qu'un mandat fixe de quinze pour cent de la valeur totale de l'actif de la caisse de retraite soit accordé au gestionnaire Integra Global Advisors. Les investissements de Integra Global Advisors seront limités aux actions américaines et EAEO (Europe, Australie et Extrême Orient). »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-CGV-020427

Marcel Bujold, appuyé par Jean-Guy Finn, propose :

« Que, conformément à l'avis émis à cet effet par Assomption Vie, la Politique de placements applicable à la caisse de retraite soit modifiée afin d'ajouter une nouvelle catégorie d'actifs, soit les placements alternatifs, et que la répartition des actifs se situe dans l'échelle indiquée à la lettre B du document ci-joint. La nouvelle catégorie d'actif sera intégrée au mandat équilibré accordé à Placements Louisbourg. »

Puisqu'il y aura dorénavant trois gestionnaires, un membre demande qui s'occupera de la répartition des titres. Le recteur répond que les caisses sont sous la gestion de Louisbourg/Montrusco Bolton et que c'est à eux que revient la responsabilité de faire ce travail.

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

16.2 Régime de pension du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton

Voir le Document G, p. 1-3

R : 15-CGV-020427

Marcel Bujold, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que, conformément à l'avis émis à cet effet par Assomption Vie, trente pour cent de la valeur totale de l'actif de la caisse de retraite actuellement sous la gestion de Louisbourg/Montrusco Bolton, soit confié à un ou à des nouveaux gestionnaires. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

R : 16-CGV-020427

Jean-Paul Arsenault, appuyé par Glenda Doucet-Boudreau, propose :

« Qu'un mandat fixe de quinze pour cent de la valeur totale de l'actif de la caisse de retraite soit accordé au gestionnaire Jarislowsky Fraser Limited. Les investissements de cette partie de la caisse par Jarislowsky Fraser Limited seront limités aux actions canadiennes;

qu'un mandat fixe de quinze pour cent de la valeur totale de l'actif de la caisse de retraite soit accordé au gestionnaire Integra Global Advisors. Les investissements de Integra Global Advisors seront limités aux actions américaines et EAEO (Europe, Australie et Extrême Orient). »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

R : 17-CGV-020427

Yves Martin, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que, conformément à l'avis émis à cet effet par Assomption Vie, la Politique de placements applicable à la caisse de retraite soit modifiée afin d'ajouter une nouvelle catégorie d'actifs, soit les placements alternatifs, et que la répartition des actifs se situe dans l'échelle indiquée à la lettre B du document ci-joint. La nouvelle catégorie d'actif sera intégrée au mandat équilibré accordé à Placements Louisbourg. »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Voir le Document H, p. 1-2

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines présente, au nom du président du Comité, le rapport du Comité de placement. Elle souligne les faits saillants les plus importants au cours des douze derniers mois et résume le rendement des fonds de dotation et des caisses de retraite.

R : 18-CGV-020427

Marcel Bujold, appuyé par Yvon Fontaine, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du Comité de placement. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

18. NÉGOCIATIONS - CAMPUS DE SHIPPAGAN

18.1 Échelle salariale de l'APSUMAS

R : 19-CGV-020427

Ludger Blier, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte que l'échelle salariale de l'APSUMAS pour l'année s'étalant du 1^{er} mai 2002 au 30 avril 2003 soit majorée de 2 % à compter du 1^{er} mai 2002. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

18.2 Échelle salariale de l'APPUMAS

R : 20-CGV-020427

Bélonie Mallet, appuyé par Ludger Blier, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs accepte que les augmentations à l'échelle salariale actuellement en vigueur selon l'entente collective entre l'Université de Moncton et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton à Shippagan (APPUMAS) soient de 2 % au 1^{er} juillet 2002 et de 3 % au 1^{er} janvier 2003. »*

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

19. COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Le recteur explique que des mandats de quelques membres seront échus à la fin de l'année et il faut donc former un Comité de mise en candidature. Ce Comité fera rapport à la réunion du Conseil des gouverneurs du mois de juin.

R : 21-CGV-020427

Mises en candidature :

Robert Després Proposé par Bélonie Mallet

Mildred Pinet Proposée par Édith Léger

Ludger Blier Proposé par Yves Martin

Robert Després, Mildred Pinet et Ludger Blier sont élus par acclamation au Comité de mise en candidature.

Le recteur coordonnera la première rencontre.

20. SUIVI DES RÉUNIONS DU SÉNAT SAC-020111, SAC-020308 et SAC-020328

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que le Sénat a tenu deux réunions extraordinaires (SAC-020111 et SAC-020328) et une réunion ordinaire le 8 mars. Le Conseil a été saisi des décisions du SAC-020328 à la réunion du 26 avril. Quant à la réunion du 8 mars, les décisions importantes ont déjà été présentées. Il souligne par la suite que le Sénat a accordé un certain nombre de grades honorifiques.

Les personnes suivantes recevront un grade honorifique :

Campus de Moncton

Georges Bordage Doctorat honorifique ès sciences

Bernard Cyr Doctorat honorifique en administration des affaires

Bernard Imbeault Doctorat honorifique en administration des affaires

Bernard Lord Doctorat honorifique en science politique

Céline Saint-Pierre Doctorat honorifique en sociologie

Campus d'Edmundston

Bernard Nowlan Doctorat honorifique en sciences de la santé

Campus de Shippagan

Edna Hébert Doctorat honorifique en arts visuels

Les professeurs suivants seront élevés au rang de professeur émérite :

Campus de Moncton

Clarence Jeffrey Professeur émérite en psychologie

Edgar Léger Professeur émérite en administration

Omer Robichaud Professeur émérite en éducation

21. RAPPORT ANNUEL 2000-2001

Le recteur explique que la pratique de publier un rapport annuel à l'Université de Moncton avait été abandonné en 1989 mais que celle-ci a été reprise cette année. Les prochains rapports seront publiés dorénavant vers la fin novembre, c'est-à-dire dès que les états financiers auront été approuvés. Une copie du rapport est disponible sur la page Web de l'Université.

R : 22-CGV-020427

Bélonie Mallet, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport annuel 2000-2001.* »

Les membres félicitent le recteur pour cette initiative. On se renseigne sur le projet de distribution et quelques membres font les suggestions suivantes :

faire une conférence de presse pour lancer le rapport;

mentionner à la section « Ordre des Régents et des Régentes » les nombreux donateurs et donatrices anonymes.

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

22. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document I, p. 1-12

R : 23-CGV-020427

Glenda Doucet-Boudreau, appuyée par Robert Després, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur.* »

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

Le recteur présente les faits saillants de son rapport; ceux-ci sont liés aux objectifs de l'Équipe de direction.

Il souligne en particulier le défi financier de l'Université et le sous-financement et ajoute qu'à moins d'un redressement de la situation en 2003-2004, le fardeau financier des études universitaires sera davantage transféré aux étudiantes et étudiants. Il fait état, par la suite des nombreux projets de développement obtenus récemment. Il termine en mentionnant un certain nombre d'activités dans les secteurs administratifs, académiques et dans le domaine des relations avec la communauté.

Suite à la présentation du rapport, en lien avec le fardeau financier des étudiants, un membre signale que le député de Fundy Royal, monsieur John Herron a présenté une motion en chambre visant à alléger le fardeau financier des étudiants. Il se demande si le Conseil des gouverneurs ne devrait pas envoyer une lettre d'appui à cette motion. Il est suggéré d'attendre à la prochaine réunion afin de s'assurer que le Conseil comprenne bien les enjeux de cette motion.

Un autre membre demande si l'Université a l'intention d'avoir des activités de recrutement en Ontario puisque les universités de cette province font face à un défi au niveau de leur infrastructure pour pouvoir accueillir toutes celles et tous ceux qui font des demandes d'admission.

Le recteur mentionne que le *Plan de recrutement* adopté par le Conseil en décembre dernier contient un plan bien détaillé des activités prévues par rapport au recrutement en Ontario. Il ajoute que la situation des universités francophones est différente parce qu'elles ont déjà une grande capacité d'accueil par rapport au nombre d'étudiants francophones admissibles aux études universitaires dans cette province.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 15 juin 2002 à Shippagan. La réunion extraordinaire CGV-020426 se poursuivra à cette occasion.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 14 h 40.

Contresigné le _____

Dennis Savoie, président _____

Colette Landry Martin, secrétaire générale _____